

**4 Économie**

**Coopération Gabon-Maroc**

**Intensifier les échanges commerciaux malgré la crise**



Le Premier ministre Daniel Ona Ondo était accompagné de quelques ministres lors de la réunion avec...



... les opérateurs économiques marocains.

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

LE Premier ministre, Pr Daniel Ona Ondo a présidé hier, à Libreville, la première rencontre Gouvernement-opérateurs économiques marocains installés au Gabon. Le but de cette réunion était de faire le point des activités de ces entreprises, trouver des solutions idoines aux problèmes auxquels elles sont confrontées et dresser les perspectives.

Ce conclave s'explique aussi par le fait que ces sociétés, opérant dans des secteurs aussi stratégiques que les finances, la banque, les télécoms, le ciment, le bois, les mines, l'assurance, l'agroalimentaire, le trans-

port aérien et maritime, les nouvelles technologies, l'ingénierie, contribuent à la création de milliers d'emplois dans notre pays. En effet, en 10 ans, les sociétés marocaines ont créé 4 500 emplois directs pour des investissements directs estimés à 360 milliards de nos francs. Ce sont donc ces "partenaires au développement" qui ont rencontré hier le chef du gouvernement, pour exprimer leurs espoirs, mais également leurs craintes du fait de la crise.

D'entrée, Pr Daniel Ona Ondo a salué cette initiative qui marque, une fois de plus, l'excellence des relations politiques et économiques entre les deux pays. « C'est vous dire tout le plaisir que j'ai, ce jour, à me retrouver avec des chefs d'entreprises dont l'implication dans le développement

et la construction du Gabon, vient magnifier, sur le plan économique, les relations exceptionnelles qui unissent, pour le bonheur de leur deux peuples, sa majesté le roi du Maroc et le président de la République gabonaise».

Parlant des potentialités économiques de notre pays, le Premier ministre a indiqué que le « Gabon présente de nombreuses opportunités d'affaires et dispose d'innombrables atouts, des richesses naturelles variées, une population essentiellement jeune et dynamique et, surtout, un dirigeant dont l'ambition constante est de rendre le Gabon toujours plus attractif pour les investissements nationaux et étrangers».

S'exprimant à la suite du chef du gouvernement, l'ambassadeur de sa majesté le roi du Maroc, Ali

Bojji, a exprimé toute sa joie de voir les entreprises marocaines accompagner le développement économique du Gabon, « en inscrivant leurs actions et leurs projets dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), initié par le président de la République dès son accession à la magistrature suprême du pays».

Ali Bojji s'est également félicité du fait que Gabon est aujourd'hui le premier bénéficiaire des investissements directs étrangers marocains en Afrique centrale.

Puis, les différents opérateurs économiques marocains ont présenté leurs activités au Gabon, et fait part d'un certain nombre de préoccupations liées au règlement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la dette commerciale, ...

•**Règlement de la dette commerciale et de la TVA.** « La crise pour nous est sévère. Au niveau de Port-Gentil, nous travaillons avec les compagnies pétrolières qui subissent de plein fouet les effets de cette crise qui, par ricochet, nous touche également. Notre chiffre d'affaires a baissé de 45%. Sur les 2800 employés que compte le groupe Satram-EGCA, 700 devraient en principe être licenciés, faute d'activités. Mais nous ne l'avons pas fait. Bien au contraire, nous continuons de payer les salaires. M. le Premier ministre, la situation est difficile pour nous. Avez-vous un plan de relance pour Port-Gentil qui devient une ville sinistrée ? », s'est interrogé Ait Ben Ali Mohamed, directeur général de Satram.  
« Je suis conscient que les

retards dans le respect de nos engagements financiers aient pu contrarier le développement de vos activités et mettre en péril les emplois. Nos efforts d'apurement de la dette intérieure, déjà entamés depuis 2014, vont se poursuivre, car ils sont essentiels à la sauvegarde de la croissance et l'amélioration de l'environnement des affaires», a répondu Daniel Ona Ondo. S'agissant de la dette intérieure due aux entreprises marocaines, et qui s'élève à 29 milliards de francs, le ministre du Budget Christian Magnagna promet: «l'apurement de cette dette est prévu pour 2016. En 2015, nous avons réglé notre dette à hauteur de 124 milliards. Dans l'ensemble, pour 2016, nous allons payer 157 milliards de frs».

**Mobilisation efficiente des recettes budgétaires et lutte contre la fraude fiscale et douanière**

**La Douane et les Impôts signent un protocole d'accord**

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

LE directeur général des Impôts, Joël Ogouma, et celui des Douanes et des Droits indirects, Alain Ndjoubi Ossamy, ont paraphé, mardi dernier, à l'immeuble Arambo, un protocole d'accord portant sur l'échange d'informations pour une mobilisation efficiente des recettes budgétaires et de lutte contre la fraude fiscale et douanière. Selon le secrétaire général du ministère de l'Économie, Thierry Abeloko, qui a présidé cette cérémonie, le présent protocole d'accord

tend à actualiser et à formaliser les modes et les moyens de collaboration entre ces deux administrations. En effet, les échanges d'informations en vigueur depuis la création de ces deux régies financières méritaient, a-t-il souligné, un encadrement formel et une caution du gouvernement. « Pour assurer la perception des recettes de manière efficace, rentable et équitable, il est fortement préconisé de promouvoir la coopération entre les administrations fiscales et douanières en charge de la mobilisation des ressources internes des Etats, et plus particulièrement des pays en développement. Monsieur le ministre

du Développement durable, de l'Économie, de la Promotion des investissements et de la Prospective s'est personnellement impliqué dans la mise en œuvre de ce projet, en sollicitant notamment l'appui du Fonds monétaire international représenté dans notre pays par Afritac Centre », a indiqué Thierry Abeloko.

Les objectifs concrets de cet accord sont donc de favoriser la mutualisation des systèmes de prévention et de gestion des risques, le renforcement du suivi des opérations douanières et fiscales, la lutte contre toutes les formes de fraudes douanières et fiscales ainsi que le renforce-

ment des capacités des agents des deux administrations.

Le renforcement du cadre des échanges permettra ainsi, à court terme, le développement d'un système d'informations performant devant fournir aux unités opérationnelles des deux administrations des données en temps réel et en continu.

Dans cette perspective, l'accord d'échange d'informations contribuera à réduire les marges de manœuvre des contribuables, qui pourraient être tentés d'agir en marge du cadre légal et de la réglementation fiscale et douanière régissant les transactions



Joël Ogouma (g) et Alain Ndjoubi Ossamy échangeant le document de l'accord.

commerciales. « Par la mise en œuvre de ce protocole, des synergies doivent se développer. Nous allons pouvoir mutualiser nos

modes de fonctionnement et les informations financières », s'est réjoui le directeur général des Impôts, Joël Ogouma.

<p><b>CHANGEMENTS</b> SiteWeb : <a href="http://www.ugb-banque.com">http://www.ugb-banque.com</a></p>	<p><b>COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 17/02/2016</b></p>			<p><b>INDICES BOURSINIERS</b></p>	
	<p><b>Union Gabonaise de Banque</b></p>			<p>en date du</p>	
	<p><b>FIXING</b></p>			<p><b>VENTE BILLETS (sans frais)</b></p>	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1136	1USD =	589,042	1 USD	625183
CAD	1,5387	1CAD =	426,306	1 CAD	449,395
JPY	127,1000	1JPY =	5,161	100 JPY	536,676
GBP	0,7784	1GBP =	842,753	1 GBP	878,336
CHF	1,1034	1CHF =	594,487	100 CHF	62262,17
ZAR	17,4320	1ZAR =	37,629	100 ZAR	3913,01
MAD	10,8752	1MAD =	60,317	1MAD	62,72
CNY	7,2685	1CNY =	90,247	1CNY	92,95
				<p><b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b> <b>17 Février 2016: 33,22</b></p>	
			<p><b>CAC 40</b> 17/02/2016 <b>4196,26</b></p>		
			<p><b>DOW JONES</b> 17/02/2016 <b>16196,41</b></p>		